Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212200695-20260311-2026_03_01-DE

GUENROC

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUENROC

Arrondissement de DINAN

L'an deux mil vingt-six, le onze mars, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de la mairie sous la présidence de Roger COSTARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9, Présents : 8, Votants : 9
Date de convocation et affichage : 4 mars 2026

PRÉSENTS : Roger COSTARD, Dominique LEFORESTIER, Anne-Sophie ROUXEL, Tanguy ROQUIER, Antoine DIVARD, Sylvie GIRAUD, Valérie GAREL, Philippe HEURLIN

ABSENTS excusés : Jocelyne ROBILLARD qui donne procuration à Roger COSTARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE ELUE : Sylvie GIRAUD.

Ressources humaines – point sur la situation de l'agent au service technique (2026-03-01)

M. le maire rappelle que l'agent du service technique est sur un emploi partagé entre les communes suivantes : GUENROC, GUITTE, SAINT-MADEN, SAINT-JOUAN DE L'ISLE et DINAN AGGLOMERATION.

A compter du 1er mai 2026, l'agent concerné n'ira plus à GUITTE et ses heures seront donc réparties sur les communes de SAINT-JOUAN DE L'ISLE et SAINT-MADEN, soit 11% de sa DHS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) décide de :

- **Valider** cette nouvelle répartition des heures de travail au service technique, sans que ça n'impacte la commune de GUENROC.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, Certifié exécutoire

Le Maire,
Roger COSTARD

La secrétaire de Séance,
Sylvie GIRAUD

MAIRIE de GUENROC
CÔTES D'ARMOR